

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

27 janvier 2012

### SOMMAIRE

Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited .....	11413	Omnium de Finance .....	11424
Aeroplan Finance S.à r.l. ....	11413	oneOone Luxury S.à r.l. ....	11408
Aldus Aviation Holdings S.à r.l. ....	11412	Schwartz Rolladen und Fenster GmbH ...	11378
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l. ....	11416	Second Ave (Lux) S.A. ....	11378
Alpiq Western Europe S.à r.l. ....	11416	Second Ave (Lux) S.A. ....	11378
Ampacet Europe S.A. ....	11417	Seefco S.à r.l. ....	11378
Am Stadtpark GP Sàrl .....	11417	Shining Investments S.A. ....	11378
Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l. ....	11418	Signorello Holding S.A. ....	11379
Aphrodite S.à r.l. ....	11421	Signorello Holding S.A. ....	11379
Aquatrans RhineShipping S.A. ....	11418	SN Luxco S.à r.l. ....	11391
Arcelor Investment S.A. ....	11413	Société de la Bourse de Luxembourg ...	11391
ArcelorMittal Bissen & Bettembourg ...	11416	Société de la Bourse de Luxembourg ...	11392
Arpeggio Investment Corporation S.A. ..	11418	Société de la Bourse de Luxembourg ...	11392
A+ S.A. ....	11412	Société Financière Transcontinentale ...	11419
A+ S.A. ....	11412	SPI Group Sàrl .....	11392
A+ S.A. ....	11412	Springboard Finance Holdco S.à r.l. ....	11379
A+ S.A. ....	11413	Springboard Finance S.à r.l. ....	11394
A+ S.A. ....	11412	SRE Cumberland S.à r.l. ....	11392
Auto-Moto Ecole Bormann P. S.à r.l. ....	11419	SRE Waterloo Holding Sàrl .....	11393
Goal.Com S.A. ....	11378	SRE Waterloo Properties Sàrl .....	11393
Goal.Com S.A. ....	11378	Tarboosh S.à r.l. ....	11422
iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l. ....	11407	Tecon S.A. ....	11394
iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A. ....	11407	Temenos Immo S.A. ....	11394
in vino, Gildas S.à r.l. ....	11407	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	11408
in vino, Gildas S.à r.l. ....	11408	Titris S.A. ....	11393
Nouveaux Ets. Liebaert S.à r.l. ....	11422	TOPKAPI Investments Sàrl .....	11413
Nouvelle All-Décor S.à r.l. ....	11422	Tordell S.A. ....	11394
Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl .....	11422	Versum International S.A. ....	11406
		Versum International S.A. ....	11406
		Zinetti Finanziaria S.A. ....	11407
		Zinetti Finanziaria S.A. ....	11407

**Schwartz Rolladen und Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 129.059.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011177230/13.

(110206575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Second Ave (Lux) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Goal.Com S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.599.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177233/10.

(110206294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Second Ave (Lux) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Goal.Com S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.599.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177234/10.

(110206297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Seefco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4635 Differdange, 17, rue Neuwies.

R.C.S. Luxembourg B 86.575.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177235/10.

(110206774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Shining Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177237/10.

(110206367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Signorello Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 142.751.

—  
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Signorello Holding S.A., Société Anonyme  
R.C.S. Luxembourg B 142.751  
et domiciliée au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg  
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN  
Gérant

Référence de publication: 2011177238/13.

(110205671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Signorello Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 142.751.

—  
- La société MONTEREY AUDIT Sàrl,  
ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société

Signorello Holding S.A.,  
R.C.S. Luxembourg B 142.751.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN  
Gérant

Référence de publication: 2011177239/14.

(110205736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.098.428.144,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

—  
In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Skype Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ninety-four thousand five hundred eighty-nine United-States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90), with its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496, (the «Sole Shareholder»)

hereby represented by Me Philipp BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 22 November 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Springboard Finance Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United-States Dollars (USD 2,098,428,144.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2354 of 2 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B°149.196 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 17 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 November 2010 under number 2428.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013; and

3 To amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the object of the Company which will remain unchanged.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

Subsequently to the preceding paragraph, the Sole Shareholder further resolved that the articles of incorporation shall from now on read as follows:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Springboard Finance Holdco S.à r.l.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United-States Dollars (USD 2,098,428,144.-) divided into two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four (2,098,428,144) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general

meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.



Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Skype Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique virgule et quatre-vingt-dix centimes (USD 94.589,90), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496 (l'«Associé Unique»),

représentée par M<sup>e</sup> Philipp BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.428.144,-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2354 du 2 décembre 2009 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.196 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 2010 sous le numéro 2428.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

### *Agenda*

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1 janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013;

3 Modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale;
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société, sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé;

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1 janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale,
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé.

En conséquence du paragraphe qui précède, l'Associé Unique a en outre décidé que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Springboard Finance Holdco S.à.r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.428.144,-) divisé en deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre (2.098.428.144) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Gérants.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ph. Basler-Gretic, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2011. Relation: RED/2011/2531. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011174467/641.

(110202768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**SN Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.651.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 30 novembre 2011:

- que les actionnaires ont accepté la démission de M. Jens Hoellermann en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

SN Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011177240/15.

(110206320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2011*

*5<sup>e</sup> point à l'ordre du jour: Nominations au Conseil d'administration*

Le Président prie l'assemblée de se prononcer par un vote sur la résolution suivante:

"L'Assemblée générale procède à l'élection définitive, et pour un terme de trois ans, de Monsieur Pierre Cimino, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, administrateur délégué de CACEIS Bank Luxembourg, Luxembourg, Monsieur Cimino ayant été coopté aux fonctions d'administrateur le 19 novembre 2010, en remplacement de Monsieur José-Benjamin Longrée, démissionnaire.

L'Assemblée générale nomme administrateurs pour un nouveau terme de trois ans, Messieurs Raymond Kirsch, 13, an den Bongerten, L-7346 Steinsel, Pierre Ahlborn, 32, rue de Beringen, L-7517 Mersch, Luc Caytan, 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, Pierre Gramegna, 6, rue Emile Eischen, L-4107 Esch/Alzette, Claude Kremer, la, rue Th. Pescatore, L-7378 Bofferdange, Eric Martin, 65, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, et Carlo Wagner, 30, rue Principale, L-5480 Wormeldange, dont les mandats d'administrateur sont venus à échéance lors de cette Assemblée générale et qui se sont représentés aux suffrages de l'Assemblée.

Par ailleurs l'Assemblée générale nomme administrateur pour un terme de trois ans, Monsieur Jean-François Abadie, 3, rue Sigefroi, L-2536 Luxembourg, administrateur délégué du Crédit Agricole Luxembourg S.A., Luxembourg, en remplacement de Monsieur Charles Hamer, qui a mis son mandat à disposition de l'Assemblée générale.

Messieurs Walter H. Draibach, 8, op 5 Buchen, L-8123 Bridel, et Henri Servais, 10, Clos d'Orléans, B-1150 Bruxelles, dont les mandats d'administrateur sont venus à échéance, ne se représentent pas."

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Raymond KIRSCH / Michel BIREL - Claude SCHON / Michel MAQUIL

*Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2011177241/29.

(110205887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

---

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

MAURICE BAUER

*Sous-directeur*

Référence de publication: 2011177242/13.

(110206722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

MAURICE BAUER

*Sous-directeur*

Référence de publication: 2011177243/12.

(110206724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

---

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177245/11.

(110206335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**SRE Cumberland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 15.001,65.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.998.

---

EXTRAIT

Les changements suivants quant aux pouvoirs de signature sont à modifier comme suit:

- d'ajouter les informations suivantes au pouvoir de signature de Jorrit Crompvoets: «Comme énoncé sous l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et de catégorie B»



Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011177246/15.

(110205648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**SRE Waterloo Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.420.

—  
EXTRAIT

Les changements suivants quant aux pouvoirs de signature sont à modifier comme suit:

- d'ajouter les informations suivantes au pouvoir de signature de Jorrit Crompvoets: «Comme énoncé sous l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et de catégorie B»

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011177247/15.

(110205646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**SRE Waterloo Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.435.

—  
EXTRAIT

Les changements suivants quant aux pouvoirs de signature sont à modifier comme suit:

- d'ajouter les informations suivantes au pouvoir de signature de Jorrit Crompvoets: «Comme énoncé sous l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et de catégorie B»

- d'ajouter les informations suivantes au pouvoir de signature de T.C.G. Gestion S.A.: «Comme énoncé sous l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et de catégorie B»

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011177248/17.

(110205647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Titris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 101.551.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du  
Conseil d'Administration tenue en date du 9 décembre 2011*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Herman Moors en sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des Actionnaire dans sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

*Pour Titris S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011177249/18.

(110205866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Tecon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.889.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177251/10.

(110206364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Temenos Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.807.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Temenos Immo S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011177252/13.

(110206287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Tordell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.909.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177254/10.

(110206628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.003.316.035,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 148.309.

---

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Springboard Finance Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two billion ninety-eight million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty four United-States Dollars (USD 2,098,428,144.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.196, (the «Sole Shareholder»)

hereby represented by Me Philipp BASLIC-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 November 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Springboard Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,316,035.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 14 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2011 of 14 October 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.309 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 17 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 November 2010 under number 2429.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013; and

3 To amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object which will remain unchanged.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders, and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

Subsequently to the preceding paragraph, the Sole Shareholder further resolved that the articles of incorporation shall from now on read as follows:

### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Springboard Finance S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of

communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

### **Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## **Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five United-States Dollars (USD 2,003,316,035.-) divided into two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five (2,003,316,035) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward

to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.098.428.144,-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.196 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Philipp BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Springboard Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux milliards trois millions trois cent seize mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.316.035,-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2011 du 14 octobre 2009 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.309 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 2010 sous le numéro 2429.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après :

### *Agenda*

1 Modifier l'année sociale de la Société;



2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1 janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013;

3 Modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à :

- l'année sociale;
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société, sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé;

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes :

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à :

- l'année sociale,
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé.

En conséquence du paragraphe qui précède, l'Associé Unique a en outre décidé que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante :

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Springboard Finance S.à.r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux milliards trois millions trois cent seize mille trente-cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.003.316.035,-) divisé en deux milliards trois millions trois cent seize mille trente-cinq (2.003.316.035) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président<sup>3</sup>»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Gérants.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ph. Basler-Gretic, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2011. Relation: RED/2011/2530. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011174468/641.

(110202709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

### Versum International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.887.

Avec effet au 13 décembre 2011, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société VERSUM INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.887.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A.

Référence de publication: 2011177256/12.

(110206244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

### Versum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.887.

Il résulte de lettres adressées à la société VERSUM INTERNATIONAL S.A. en date du 13 décembre 2011 que Madame Orietta RIMI, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur David RAVIZZA demeurant professionnellement 42 rue Mantrand à F-54650 Saulnes et Monsieur Andrea DE MARIA demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 13 décembre 2011 que AUSTIN EQUITIES SA a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177257/16.

(110206249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Zinetti Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.027.

Avec effet au 16 décembre 2011, GLOBAL TRUST ADVISORS SA a dénoncé tout office de domiciliation de la société ZINETTI FINANZIARIA S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.027.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177259/11.

(110205872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Zinetti Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.027.

Il résulte de lettres adressées à la société ZINETTI FINANZIARIA S.A. en date du 16 décembre 2011 que Monsieur Vincent WILLEMS, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3, rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg et Monsieur Domenico PALAZZOLO, demeurant professionnellement 14/1 Via del TRITONE à I-16121 Gênes ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 16 décembre 2011 que GALLEANI d'AGLIANO Nicola a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177260/16.

(110205873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.044.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177261/10.

(110207311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.222.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177262/10.

(110207312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**in vino, Gildas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 105, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.140.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2011.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011177263/11.

(110207492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**in vino, Gildas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 105, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.140.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/11.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011177264/11.

(110207496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**oneOone Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177267/9.

(110207204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

---

In the year two thousand eleven, on the eighth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "TIL HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed drawn up and enacted on November 16<sup>th</sup>, 2007, inscribed at trade register Luxembourg section B number 133.903, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2979 of December 21<sup>st</sup>, 2007.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Sendegeya, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of ninety-two Euro (€ 92.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand three hundred ninety Euro and eighty Euro Cent (€ 36,390.80) to thirty-six thousand four hundred eighty-two Euro Cent (€ 36,482.80) by the creation and issue of four hundred and sixty (460) ordinary shares with a nominal value of twenty Euro Cent (€ 0.20) each; subscription and payment of all the shares by the Shareholders through a contribution in cash of an amount of ninety-two Euro (€ 92.00). Each of the shares shall have such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the "Articles").

2.- Resolve to record the subscription and the full payment in cash of the ordinary shares as follows:



1) Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, a foundation (Stichting) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Atrium 7<sup>th</sup> floor, Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, which declares to subscribe to one hundred eighty-four (184) ordinary shares in the Company at a nominal value of twenty Euro Cent per share (€0.20) through the contribution of an amount of thirty-six Euro and eighty Euros Cent (€ 36.80).

2) BWG Group, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Ireland, which declares to subscribe to two hundred seventy-six (276) ordinary shares in the Company at a nominal value of twenty Euro Cent per share (€0.20) through the contribution of an amount of fifty-five Euro and twenty Euros Cent (€ 55.20).

3) Decision to amend the article 5 of the Articles, which henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 36,482.80 (thirty-six thousand four hundred eighty two Euro and eighty Euro Cent) represented by 151,244 (one hundred fifty-one thousand two hundred two hundred forty four) ordinary shares with the nominal value of EUR 0.20 (twenty Euro Cent) each (the Ordinary Shares) and 31,170 (thirty one thousand one hundred and seventy) A ordinary shares of nominal value of EUR 0.20 (twenty Euro Cent) each (the A Ordinary Shares).

Unless otherwise stated “shares” shall in this Articles refer to “Ordinary Shares” and “A Ordinary Shares”.

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution:*

It is decided to increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety-two Euro (€ 92.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand three hundred ninety Euro and eighty Euro Cent (€ 36,390.80) to thirty-six thousand four hundred eighty-two Euro Cent (€ 36,482.80) by the creation and issue of four hundred and sixty (460) ordinary shares with a nominal value of twenty Euro Cent (€ 0.20) each, through a contribution in cash of an amount of ninety-two Euro (€ 92.00). Each of the shares shall have such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the “Articles”).

*Second resolution:*

Having stated the renunciation by BARNWOOD LLC, Mr John Clohisey and Mr Leo Crawford, to their preferential right to subscribe it is decided to admit to the subscription of the four hundred and sixty (460) ordinary new shares:

1) Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, a foundation (Stichting) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Atrium 7<sup>th</sup> floor, Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, which declares to subscribe to one hundred eighty-four (184) ordinary shares in the Company at a nominal value of twenty Euro Cent per share (€0.20) through the contribution of an amount of thirty-six Euro and eighty Euros Cent (€ 36.80).

2) BWG Group, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Ireland, which declares to subscribe to two hundred seventy-six (276) ordinary shares in the Company at a nominal value of twenty Euro Cent per share (€0.20) through the contribution of an amount of fifty-five Euro and twenty Euros Cent (€ 55.20).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mrs Nathalie Sendegeya, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 460 (four hundred sixty Euro) ordinary new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 92.00 (ninety-two Euro) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 5. Share capital.** The capital of the Company is set at EUR 36,482.80 (thirty-six thousand four hundred eighty two Euro and eighty Euro Cent) represented by 151,244 (one hundred fifty-one thousand two hundred forty four) ordinary shares with the nominal value of EUR 0.20 (twenty Euro Cent) each (the Ordinary Shares) and 31,170 (thirty one thousand one hundred and seventy) A ordinary shares of nominal value of EUR 0.20 (twenty Euro Cent) each (the A Ordinary Shares).

Unless otherwise stated “shares” shall in this Articles refer to “Ordinary Shares” and “A Ordinary Shares”.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "TIL HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu le 16 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le no B 133.903, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2979 du 21 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Sendegeya, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extra-ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 92,- (quatre-vingt-douze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 36.390,80 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt cents) à EUR 36.482,80 (trente-six mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt cents) par la création et l'émission de quatre cent soixante (460) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune; souscription et paiement de toutes les parts sociales par les Associés par apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-douze euros (EUR 92,-). Chacune des parts sociales aura les mêmes droits et obligations, tel que défini dans les statuts de la Société («les Statuts»).

2.- Acceptation des souscriptions et paiement en espèces des actions ordinaires comme suit:

1) Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, une fondation constituée suivant les droits des Pays-Bas, ayant son siège social à Atrium 7ème étage, Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, qui déclare souscrire à cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt cents (€ 0,20.-), par apport en espèces d'un montant de trente-six euros quatre-vingt cents (EUR 36,80).

2) BWG Group, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Irlande, qui déclare souscrire à deux cent soixante-seize (276) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt cents (EUR0,20), par apport en espèces d'un montant de cinquante-cinq euros vingt cents (EUR 55,20).

3) Décision de modifier l'article 5 des statuts, comme suit:

**Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société est fixé à EUR 36.482,80 (trente-six mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt cents, représenté par 151.244 (cent cinquante et un mille deux cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 31.170 (trente et un mille cent soixante dix parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A)). Sauf disposition contraire, le terme «Parts» dans les présents Statuts se référera aux «Parts Sociales Ordinaires» et aux «Parts Sociales Ordinaires A».

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 92,- (quatre-vingt-douze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 36.390,80 (trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingts cents) à EUR 36.482,80 (trente-six mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingts cents) par la création et l'émission de quatre cent soixante (460) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt

cents) chacune; souscription et paiement de toutes les parts sociales par les Associés par apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-douze euros (EUR 92,-). Chacune des parts sociales aura les mêmes droits et obligations, tel que défini dans les statuts de la Société («les Statuts»).

*Deuxième résolution:*

Ayant constaté la renonciation par BARNWODD LLC, M. John Clohisey et M. Leo Crawford, à leur droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des quatre cent soixante (460) nouvelles parts sociales ordinaires:

1) Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, une fondation constituée suivant les droits des Pays-Bas, ayant son siège social à Atrium 7<sup>ème</sup> étage, Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, qui déclare souscrire à cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt cents (EUR 0,20), par apport en espèces d'un montant de trente-six euros quatre-vingt cents (EUR 36,80).

2) BWG Group, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Irlande, qui déclare souscrire à deux cent soixante-seize (276) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt cents (EUR 0,20), par apport en espèces d'un montant de cinquante-cinq euros vingt cents (55,20).

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Madame Nathalie Sendegeya, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux quatre cent soixante (460) nouvelles parts sociales ordinaires, chacun le nombre pour lequel il a été admis,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 92,- (quatre-vingt-douze euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société est fixé à EUR 36.482,80 (trente-six mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt cents, représenté par 151.244 (cent cinquante et un mille deux cent quarante-quatre) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 31.170 (trente et un mille cent soixante dix parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 0,20 (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A)). Sauf disposition contraire, le terme «Parts» dans les présents Statuts se référera aux «Parts Sociales Ordinaires» et aux «Parts Sociales Ordinaires A».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, N. SENDEGEYA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55153. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174545/186.

(110203375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**Aldus Aviation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.550,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.516.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Aldus Aviation Fund Limited, doit se lire désormais comme suit:

- Walker House, 87 Mary Street, KY1-9002 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Aldus Aviation Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011177277/16.

(110207745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**A+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 90.229.

Les comptes annuels au 20.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177268/9.

(110207615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**A+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 90.229.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177269/9.

(110207616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**A+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 90.229.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177270/9.

(110207617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**A+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 90.229.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177271/9.

(110207618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**A+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant.  
R.C.S. Luxembourg B 90.229.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177272/9.

(110207619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 141.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177274/10.

(110207315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Aeroplan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 134.920.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177275/10.

(110207392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Arcelor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 46.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177285/9.

(110207539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**TOPKAPI Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 101.626.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- Michael P. Miles, born on July 5, 1941 in the City of Atlantic City (USA), residing at 141, Fawn Lane, Haverford, PA 19041 Pennsylvania, United States of America.

2.- Ira B. Miles, born on December 4, 1972 in the City of Philadelphia (USA), residing at 5845, Sugartown Road, Malvern PA 19355 Pennsylvania, United States of America.

3.- Adrian G. Miles, born on October 20, 1975 in Philadelphia (USA), residing at 8, Tunbridge, Wells Ct., Medford NJ 08055, New Jersey, United States of America.

4.- Kira M. George, born on April 17, 1983, in the City of Philadelphia (USA), residing at 141, Fawn Lane, Haverford, PA 19041 Pennsylvania, United States of America.

All of them here represented by Sébastien Pecheux, private employee, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of 4 (four) powers of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that Kira M. George, Ira B. Miles, Michael P. Miles and Adrian G. Miles, prenamed are the four current shareholders (the "Sole Shareholder") TOPKAPI Investments, S.à r.l., a company incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101626, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 28, 2004 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 898 of September 7, 2004 (the "Company").

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) parts of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and

- that the agenda of the Meeting was:

1. Decision to be taken about the dissolution and the liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator;
4. Miscellaneous.

Then appearing parties, representing the entire share capital unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to dissolve the Company and put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to appoint Utility Corporate Services S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105264 as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Shareholders resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, including, but not limited to, the performance and execution of all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator shall realise the whole of the assets and settle the whole of the liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at December 6, 2011.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding specific transactions, delegate all or part of his powers as it may deem fit to one or several representatives.

The Liquidator shall be the authorised signatory and shall be empowered to represent the Company towards third parties in accordance with the directions of the Shareholders, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1.100.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

En l'an deux mil onze, le huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Michael P. Miles, né le 5 juillet 1941 à Atlantic city (USA), demeurant au 141, Fawn Lane, Haverford, PA 19041 Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique.

2.- Ira B. Miles, né le 4 décembre 1972 à Philadelphia (USA), demeurant au 5845, Sugartown Road, Malvern PA 19355 Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique.

3.- Adrian G. Miles, né le 20 octobre 1975 à Philadelphia (USA), demeurant au 8, Tunbridge, Wells Ct., Medford NJ 08055, New Jersey, Etats Unis d'Amérique.

4.- Kira M. George, née le 17 avril 1983, à Philadelphia (USA), 141, Fawn Lane, Haverford, PA 19041 Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique.

Tous ici représentés par Sébastien Pecheux, employé privé, demeurant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, GrandDuché de Luxembourg, en vertu de 4 (quatre) procurations donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Kira M. George, Ira B. Miles, Michael P. Miles et Adrian G. Miles précités sont les 4 associés actuels (les « Associés») de TOPKAPI Investments, S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 101626, constituée selon acte du notaire instrumentant, en date du 28 juin 2004, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 898 du 7 septembre 2004 (la "Société").

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs à accorder au liquidateur;
4. Divers.

Ensuite, les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital, ont requis à l'unanimité le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé la mise en liquidation de la Société en vue de sa dissolution.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer en tant que liquidateur Utility Corporate Services S.à r.l., une société constituée selon les lois du GrandDuché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 105264 (le "Liquidateur").

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question, en ce inclus, mais non limité à, l'exercice et l'exécution de toutes les opérations telles que prévues aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer entièrement aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés le 6 décembre 2011.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations déterminées, déléguer, à sa discrétion, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, en accord avec les directives données par les Associés, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

#### *Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du comparant représenté comme indiqué ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Sébastien Pecheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 décembre 2011. LAC / 2011 / 55071. Reçu 12.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174548/141.

(110202386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.841.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 16. Dezember 2011 geht hervor, dass die Herren Paul Achleitner, Stephan Theissing und Karl-Hermann Lowe als Geschäftsführer B der Gesellschaft mit Wirkung zum 16. Dezember 2011 zurückgetreten sind.

Demzufolge bilden mit Wirkung zum 16. Dezember 2011 folgende Personen den Geschäftsführerrat der Gesellschaft:

- Alain Schaedgen, Geschäftsführer A
- Cornelis Bunschoten, Geschäftsführer B,
- Christian Maria Zarnitz, Geschäftsführer B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011177278/20.

(110206923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**ArcelorMittal Bissen & Bettembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 7.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177286/9.

(110207439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Alpiq Western Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.006.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.542.

—  
Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 21. Dezember 2011

Am 21. Dezember 2011 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

- den Rücktritt des Herren Franklin Louis Weidema als Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft anzunehmen mit Effekt zum 21. Dezember 2011;



- den Rücktritt der Frau Christel Damaso als Geschäftsführerin der Klasse A der Gesellschaft anzunehmen mit Effekt zum 21. Dezember 2011;

- den Rücktritt des Herren Giuseppe Giglio als Geschäftsführer der Klasse B der Gesellschaft anzunehmen mit Effekt zum 21. Dezember 2011;

- Herrn Philippe van den Avenne, geboren am 29 April 1972 in Beloeil in Belgien, mit beruflicher Anschrift lautend 69, rue de Merl, L-2146 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, als neuen Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft zu ernennen für eine unbestimmte Dauer und mit Effekt zum 21. Dezember 2011;

- Herrn Hans de Lange, geboren 23 Mai 1969 in Eindhoven in den Niederlanden, mit beruflicher Anschrift lautend 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, als neuen Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft zu ernennen für eine unbestimmte Dauer und mit Effekt zum 21. Dezember 2011.

Seit dem 21. Dezember 2011, setzt sich der Gremium der Geschäftsführung der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Mr. Philippe van den Avenne, Geschäftsführer der Klasse A,
- Mr. Hans de Lange, Geschäftsführer der Klasse A,
- Mr. Lukas Oetiker, Geschäftsführer der Klasse B,
- Mr. Reinhold Frank, Geschäftsführer der Klasse B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011177279/29.

(110207026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Am Stadtpark GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.125,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.207.

*Extrait du procès-verbal des résolutions des associés du 19 décembre 2011.*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Jan Dijkstra, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 19 décembre 2011.
- de nommer Mme Brenda Monaghan, née le 1<sup>er</sup> août 1966, à Dublin ayant son adresse professionnelle 5<sup>th</sup> Floor, 1 Curzon Street, Londres W1J 5RT, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 19 décembre 2011 et pour une durée indéterminée

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Benoit Bauduin - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Patrick Moinet - Gérant B
- Luc Géron dal - Gérant B

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Bouchra AKHERTOUS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011177280/23.

(110206728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Ampacet Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177283/10.

(110207711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.198.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions des associés du 19 décembre 2011*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Jan Dijkstra, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 19 décembre 2011.
- de nommer Mme Brenda Monaghan, née le 1<sup>er</sup> août 1966, à Dublin ayant son adresse professionnelle 5<sup>th</sup> Floor, 1 Curzon Street, Londres WU 5RT, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 19 décembre 2011 et pour une durée indéterminée

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Benoit Bauduin - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Patrick Moinet - Gérant B
- Luc Géronal - Gérant B

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Bouchra KHERTOUS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011177281/23.

(110206727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Aquatrans RhineShipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.276.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 06. Dezember 2011 um 14.00 Uhr*

Die Generalversammlung verlängert einstimmig bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2016 stattfinden wird das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates sowie die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Frau Dingena Maria TEN HAAF, Verwaltungsratsmitglied und Delegierte des Verwaltungsrates, geboren am 28.11.1955 in Hooge en Lage Zwaluwe (NL), wohnhaft in L – 6670 Mertert, 2C, Rue Basse

Frau Ilona VAN DEN BERG-APPELDOORN, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 18.02.1982 in Middelburg (NL), wohnhaft in L – 6670 Mertert, 2C, Rue Basse

Herr Dave DE GROOT, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 04.01.1978 in Terneuzen (NL), wohnhaft in L – 6670 Mertert, 2C, Rue Basse

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2011177284/22.

(110207802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Arpeggio Investment Corporation S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.695.

—  
A l'attention du Conseil d'administration:

Je vous informe que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le 25 octobre 2011.

Eric Chinchon.

Référence de publication: 2011177288/10.

(110207475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

---

**Auto-Moto Ecole Bormann P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9767 Pintsch, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 155.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177289/10.

(110206770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Société Financière Transcontinentale, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.252.

L'an deux mille onze,

Le quatorze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOCIETE FINANCIERE TRANSCONTINENTALE", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 janvier 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 84 du 30 mars 1988, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en vertu de la loi du 10 décembre 1998, en date du 9 avril 2001, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 439 du 19 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 27.252.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul HUBERTY, expert-comptable, demeurant à Mondercange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WILHELM, comptable associé, demeurant à Bérelange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.

2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle aura également pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles pour compte propre et de tiers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

3. Modification de la durée de vie de la société.

4. Modification de l'article premier des statuts, qui aura la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOCIETE FINANCIERE TRANSCONTINENTALE".

Cette société aura son siège au Luxembourg.

La durée de la société est illimitée."

5. Acceptation des démissions de Monsieur Claude KOEUNE et de Madame Marie-Paule NICOLAI de leurs postes d'administrateurs et décharge à leur donner.

6. Acceptation de la démission de Monsieur Claude KOEUNE de son poste d'administrateur-délégué et décharge à lui donner.

7. Nomination d'un nouvel administrateur.

8. Renouvellement des mandats des autres administrateurs de la société.

9. Renouvellement du mandat du commissaire.

10. Autorisation au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transformer la société, constituée sous la forme d'une société anonyme holding, en société anonyme de participations financières.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de modifier subséquemment l'article deux des statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle aura également pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles pour compte propre et de tiers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la durée de vie de la société d'une durée trentenaire à une durée illimitée.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOCIETE FINANCIERE TRANSCONTINENTALE".

Cette société aura son siège au Luxembourg.

La durée de la société est illimitée."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Claude KOEUNE, expert-comptable, demeurant à L-7317 Mullendorf, 31, rue Paul Eyschen, et de Madame Marie-Paule NICOLAI, employée privée, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 12, rue de la Culture, de leurs postes d'administrateurs et décide de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Claude KOEUNE, prénommé, de son poste d'administrateur-délégué et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à ce jour.

*Septième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Paul HUBERTY, expert-comptable, demeurant à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, aux fonctions d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

*Huitième résolution:*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jean-Marie WILHELM, comptable associé, demeurant à L-7248 Bèrelange, 42, rue Michel Rodange,

- Madame Marie-Elisabeth STEINBACH, comptable associée, demeurant à L-8395 Septfontaines, 22, Arelerstrooss.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

*Neuvième résolution:*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire, à savoir la société à responsabilité limitée "Société luxembourgeoise de révision S.à r.l.", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 26 096.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

*Dixième résolution:*

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Paul HUBERTY, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

*Réunion du conseil d'administration:*

Ensuite les administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean-Marie WILHELM, prénommé,

b) Madame Marie-Elisabeth STEINBACH, prénommée,

représentée par Monsieur Jean-Marie WILHELM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 décembre 2011,

laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

c) Monsieur Paul HUBERTY, prénommé,

se sont réunis en conseil d'administration et ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Paul HUBERTY, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Huberty, S. I. Hao, J.-M. Wilhelm, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 56005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174499/130.

(110203106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**Aphrodite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.550.000,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.019.

—  
EXTRAIT

Suite à l'accord signé entre Monsieur Spyros NIARCHOS et Madame Maria Isabella NIARCHOS-GOUAZE en date du 15 Décembre 2011, Madame Maria Isabella NIARCHOS-GOUAZE demeurant Via Marguns 31, CH-7500 St. Moritz a transféré 34.000 parts sociales de la Société APHRODITE S.à r.l. à Monsieur Spyros NIARCHOS, demeurant Via Chassellas 10, bâtiment Chesa Godet, CH-7500 St. Moritz avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011176279/17.

(110206522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Nouveaux Ets. Liebaert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, rue Neihaischen.  
R.C.S. Luxembourg B 26.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011177198/13.

(110206380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Nouvelle All-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 75, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 145.421.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177199/11.

(110206476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck.  
R.C.S. Luxembourg B 134.226.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl  
32A, rue Meckenheck  
L-3321 BERCHEM  
Signature

Référence de publication: 2011177200/13.

(110206536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Tarboosh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Kayl, 30-34, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 165.412.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

IST ERSCHIENEN

Herr Slewa MARKOS, Handwerker, geboren in Lewo (Irak) am 1. Juli 1972, mit Wohnsitz in L-4275 Esch-sur-Alzette, 8, Place de la Paix.

Welche erschienene Partei den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Imbissstube mit Ausschank von alkoholischen und nicht alkoholischen Getränken.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „TARBOOSH S.à r.l.“.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Kayl.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen dreißig (30) Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig (75) Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf (5) Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich die erschienene Partei auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Alle Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundert Euro (900,- EUR) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

#### *Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat die erschienene Partei folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3650 Kayl, 30-34 Grand-rue.
- 2.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt Herr SLEWA MARKOS, vorbenannt.
- 3.- Der alleinige Geschäftsführer besitzt alleinige Unterschriftsberechtigung.

#### *Bemerkung*

Der amtierende Notar weist die erschienene Partei ausdrücklich darauf hin, dass zur Ausübung der unter Artikel 2 der vorliegenden Satzung vorgesehenen Aktivitäten eine Handelsermächtigung sowie eine Schankerlaubnis (autorisation de débit de boissons alcooliques) unabdingbar sind.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. MARKOS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 07 décembre 2011. Relation: MER/2011/2510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 19. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011174538/99.

(110202952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

#### **Omnium de Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 32.102.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: OMNIUM DE FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Caroline FELTEN

Référence de publication: 2011177202/15.

(110206739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.